

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin , à dix huit heures quinze , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 9 juin 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain (jusqu'au point n° 6) - KHELIFA Armelle – MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - MORAWIEC Laurent -

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Madame PLANCKE Dorothée à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame KHELIFA Armelle

Monsieur CANIVET Bertrand à Monsieur SENEZ Jean-Pierre

Madame WILLERVAL Aurore à Madame MARTIN Nuccia

Madame BLANCHARD Perrine à Monsieur SAENEN Romuald

Madame DELCAMBRE Chantal à Madame CASPERS Mauricette

Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent

Monsieur PILNIAK Alain à Madame FERMEN Claudine (à compter du point n° 7)

Absents :

Madame DUCATILLION Béatrice - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Mauricette CASPERS

Séjour classes de neige 2024

Madame le Maire propose d'organiser une classe de neige du 5 au 16 février 2024 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - Le prix de revient du séjour par enfant est fixé à 885 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski.

La participation des familles sera fixée à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2023.

Les instituteurs qui accompagneront la classe de neige se verront attribuer une indemnité de 27,02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Autorise Madame le Maire à :

- *Organiser une classe de neige du 5 au 16 février 2024 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - le prix de revient par enfant est fixé à 865 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski.*
- *Fixer la participation des familles à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2023.*
- *Verser aux instituteurs qui accompagneront la classe de neige une indemnité de 27.02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Mauricette CASPERS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caspers', is written over the name 'Mauricette CASPERS'.